

précieux confesseur de Jésus-Christ, ayez aussi pitié d'Adelhold, votre serviteur <sup>1</sup>. »

## CHAPITRE XVIII.

### Testament de saint Remi <sup>2</sup>.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, gloire à Dieu,  
ainsi soit-il.

« **MOI**, Remi, évêque de la cité de Rheims, revêtu du sacerdoce, j'ai fait mon testament conformément au droit prétorien, et j'ai voulu qu'il eût la force de codicille dans le cas où il paraîtrait y manquer quelque formalité. Quand donc moi, Remi, évêque, aurai passé de ce monde en l'autre, sois mon héritière, sainte

<sup>1</sup> Cum transisset ex hoc mundo ad cœlestem patriam  
præsul magnus beatus Remigius,  
huc a plebe sancta digne delatus est corpore,  
in ecclesia condendus Timothei martyris.  
Tunc hoc loco moram fuit; nec moveri potuit,  
Donec quo locandus esset revelavit Dominus;  
ubi nunc, favente Christo, præpollet virtutibus  
præstans hic Deo devotis apta beneficia,  
cæcis visum, claudis gressum, et ægris remedium.  
Igitur profusis votis exoremus Dominum  
veniam ut delictorum piis ejus precibus  
mereamur adipisci, et cœlorum gaudia.  
Sancte Remigi, confessor pretiose Domini,  
Adeloldi quoque tui miserere famuli.

<sup>2</sup> Il est à peu près certain que ce testament n'est pas authentique et appartient à une époque postérieure à saint Remi.